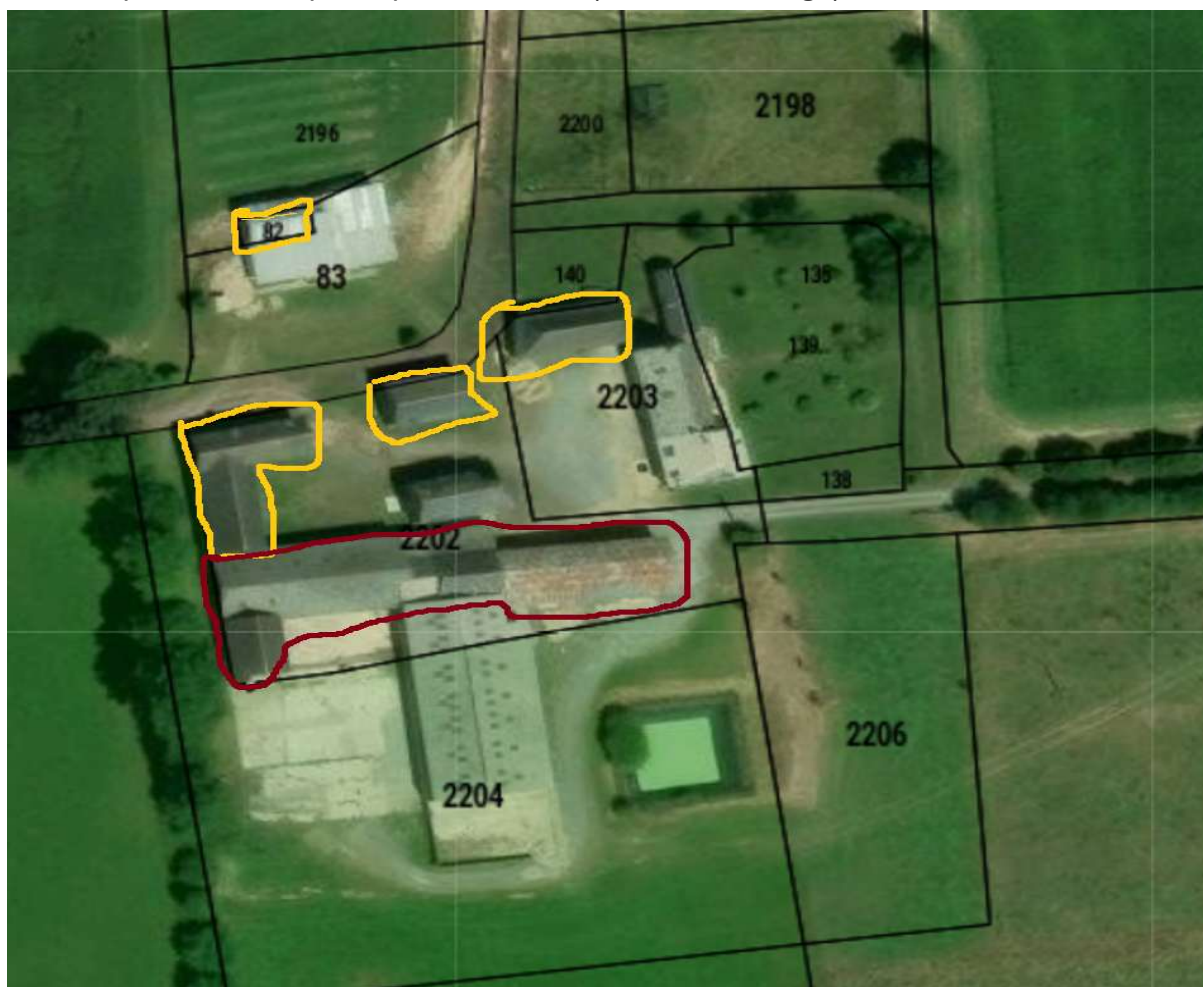


LES MILLERIES – DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION DES BATIMENTS :

Dans le cadre de la révision du PLUI, nous souhaiterions apporter quelques modificatifs sur le point cadastral à nos bâtisses aujourd'hui référencées en zone/bâtiments agricoles. En effet, sur notre propriété, existait un château et ses dépendances (surligné en jaune pour celle n'étant pas habitable en logement à ce jour). Le château a été détruit en 1958 pour être remplacé par une ferme (entouré en rouge)





Notre projet serait de rénover l'ensemble de ces bâtisses en logement que nous louerions à l'année dans un esprit « petit village de campagne » avec des animaux sur les parcelles 2196, 2200, 2198, 140, 2206, 2204 (moutons, cheval, poney shetland, chèvres, poules, lapins, ...).

Depuis la découverte de ce type de bâti ancien il y a deux ans, nous en sommes tombés amoureux et il est important que notre génération puisse maintenir et faire vivre ce qui a commencé ici dans les années 1600.

Pour se faire, nous souhaiterions convertir ces bâtisses qui ont servi de dépendance du château, puis de bâtiments agricoles ou les deux parfois mixé (habitation dans les étables) en habitations dans l'idée de financer toute cette rénovation lourde afin d'éviter la disparition de ce patrimoine historique qui coute relativement cher a entretenir. La bâtisse centrale de la cour s'est effondrée faute d'entretien de la toiture par les anciens propriétaires en une année seulement l'an dernier. La toiture d'une partie de « la petite longère » nécessite une restauration complète et le pignon du haut vent est à redresser en maçonnerie en terre (creusé par les intempéries) mais il nous faudra une activité finançable par la banque pour effectuer ces réparations couteuses.

Voici les bâtisses en bauge concernée par notre demande de modification :

1 – « Le bergerie »



2 – « la petite soue a cochon »







3 – « La petite longère et son haut vent »









4 – « La petite bâtisse »







Bien cordialement,

Mikael NICOLAS et Marie DELEPLANQUE.